

CONFERENCE DES NATIONS UNIES
SUR LE COMMERCE ET LE DEVELOPPEMENT

**RAPPORT DE LA COMMISSION DES ENTREPRISES,
DE LA FACILITATION DU COMMERCE ET
DU DEVELOPPEMENT SUR SA DEUXIEME SESSION**

tenue au Palais des Nations, à Genève,
du 1er au 5 décembre 1997



NATIONS UNIES

Distr.
GENERALE

TD/B/45/3
TD/B/COM.3/11
28 janvier 1998

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

**RAPPORT DE LA COMMISSION DES ENTREPRISES,
DE LA FACILITATION DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT
SUR SA DEUXIEME SESSION**

tenue au Palais des Nations, à Genève,
du 1er au 5 décembre 1997

TABLE DES MATIERES

<u>Chapitre</u>	<u>Paragraphes</u>
Introduction	1 - 5
I. Entreprises : Questions relatives à l'élaboration d'une stratégie de développement des entreprises	6 - 31
II. Infrastructure des services pour le développement et évaluation de l'efficacité commerciale	32 - 60
III. Questions d'organisation	61 - 65

ANNEXES

- I. Conclusions concertées sur les questions relatives à l'élaboration d'une stratégie de développement des entreprises
- II. Conclusions concertées sur l'infrastructure des services pour le développement et l'évaluation de l'efficacité commerciale
- III. Résumé des discussions informelles sur les points 3 et 4 de l'ordre du jour, établi par le Président
- IV. Ordre du jour provisoire de la troisième session de la Commission
- V. Participation

INTRODUCTION

1. La deuxième session de la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement a eu lieu au Palais des Nations, à Genève, du 1er au 5 décembre 1997. A cette occasion, la Commission a tenu 3 séances plénières (ses 7ème, 8ème et 9ème séances) et 10 séances informelles.

Déclaration liminaire

2. Le Secrétaire général de la CNUCED, à propos du rôle des commissions de la CNUCED en général, a dit que les réunions d'experts devaient fournir des contributions spécialisées aux commissions, lesquelles aideraient à leur tour le Conseil du commerce et du développement dans ses fonctions d'organe de décision. Les commissions devraient jouer un rôle permanent et être dotées de mécanismes leur permettant de suivre l'application des décisions entre les sessions. Elles devraient devenir des partenaires du secrétariat dans l'exécution du programme de travail.

3. Concernant le point 3 de l'ordre du jour, le Secrétaire général a attiré l'attention de la Commission sur les recommandations de la Réunion d'experts sur le rôle de l'Etat et celui du secteur privé dans le développement des PME, ainsi que sur leur interaction, qui avait eu lieu à Genève du 23 au 25 juillet 1997. Quelque 110 experts nationaux venus de 65 pays, ainsi que les représentants de plusieurs institutions des Nations Unies, d'autres organismes internationaux et d'ONG, avaient participé à cette réunion dont les débats avaient été axés sur quatre grandes questions : i) modalités de dialogue entre le gouvernement et le secteur privé; ii) cohérence des politiques en faveur du développement des PME; iii) mesures et organismes d'aide aux PME; iv) rôle des organisations professionnelles dans le dialogue entre le gouvernement et le secteur privé et dans l'appui aux PME.

4. La Réunion d'experts avait adopté un certain nombre de recommandations pour promouvoir un dialogue efficace, soulignant principalement que ce dialogue devait être un processus interactif et s'appuyer sur une représentation équilibrée de tous les secteurs du monde des entreprises. Un tel dialogue pouvait contribuer à la mise en place d'un cadre directeur cohérent. Il s'agissait maintenant pour la Commission de traduire ces recommandations en suggestions pratiques pouvant être appliquées dans les pays.

5. Au sujet du point 4, le Secrétaire général notait qu'il comportait l'examen de sept points subsidiaires, mais espérait que la Commission aurait le temps d'examiner concrètement les conclusions des réunions d'experts. Le transit revêtait une grande importance partout dans le monde du point de vue des recettes nationales. Il avait appris, à l'occasion d'une récente visite auprès de la Commission européenne, que le manque à gagner causé par des problèmes de transit était estimé à 5 milliards de dollars E.-U. chaque année pour les seuls pays européens. Les recommandations adoptées par la Réunion d'experts sur l'utilisation de l'informatique pour accroître l'efficacité des systèmes de transit devaient donc faire l'objet d'un examen minutieux, et il fallait étudier des moyens pratiques d'en assurer l'application au niveau national. Quatre des sept points subsidiaires avaient trait à l'efficacité commerciale et aux activités lancées à Colombus (Ohio) en 1994. Le moment était venu de définir une approche globale des questions en jeu et, dans le cas des pôles commerciaux, de faire le bilan de l'expérience acquise. En conclusion, le Secrétaire général a invité les délégations à réfléchir au rôle de la Commission et à ses relations avec le secrétariat, et à veiller à ce que ses conclusions aient une portée concrète.

Chapitre I

ENTREPRISES : QUESTIONS RELATIVES A L'ELABORATION D'UNE STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES

(Point 3 de l'ordre du jour)

6. Pour l'examen de ce point, la Commission était saisie de la documentation suivante :

"Progrès accomplis dans l'élaboration de stratégies de développement des entreprises : Note du secrétariat de la CNUCED" (TD/B/COM.3/9);

"Rapport de la Réunion d'experts sur le rôle de l'Etat et celui du secteur privé dans le développement des PME, ainsi que sur leur interaction" (TD/B/COM.3/6-TD/B/COM.3/EM.2/3).

7. La Directrice de la Division de l'investissement, de la technologie et du développement des entreprises, présentant le point 3, a dit que la mondialisation tenait à un certain nombre de changements fondamentaux survenus dans le processus de production et dans les modalités de la concurrence entre les entreprises dans l'économie internationale. Le savoir jouait en particulier un rôle croissant dans la production, ce qui abolissait la distinction entre industries "traditionnelles" et industries "technologiquement avancées". Le savoir et les compétences et capacités fondées sur la connaissance étaient ce qui caractérisait les entreprises dynamiques et compétitives, quelle que soit leur taille.

8. Dans ce contexte, la concurrence entre les entreprises était désormais fonction non seulement des prix, mais aussi de la capacité d'innover. Avec la libéralisation, ce mode de concurrence basé sur l'innovation s'était diffusé dans le monde entier et avait aboli une autre distinction traditionnelle, entre les entreprises produisant pour le marché intérieur et les entreprises exportatrices.

9. Les petites et moyennes entreprises disposaient de moins de ressources propres pour s'adapter à ces nouvelles conditions, et leur capacité de définir leurs besoins était moindre que celle des grandes entreprises. Les stratégies de développement des entreprises, en particulier dans le cas des PME, devaient donc être conçues sous la forme d'un ensemble d'éléments intégrés dont l'interaction était essentielle au succès de l'effort global. Le rôle du dialogue entre le secteur public et le secteur privé, examiné par une réunion d'experts en juillet 1997, était un de ces éléments, mais il y en avait d'autres, dont la nécessité de mettre en place un système réglementaire adéquat et de développer vigoureusement les capacités en matière de comptabilité dans le secteur des PME. Le programme relatif à la comptabilité de la Division contribuait au renforcement de cette capacité, en association avec le programme EMPRETEC - formation à l'entrepreneuriat et à l'innovation.

10. Les PME dépendaient d'une multitude d'autres programmes d'appui pour pouvoir réaliser les nombreux petits changements qui assureraient leur compétitivité. La fourniture de services aux PME avait été renforcée par des procédures de groupement, notamment avec la création de pépinières d'entreprises et de parcs technologiques. Le rôle que les réseaux, les partenariats et les groupements pouvaient jouer dans le renforcement du secteur des PME dans les pays en développement et les pays en transition

devait être analysé plus avant et des études devaient être faites pour mettre en relief les meilleures pratiques.

11. Concernant l'interrogation de la Commission quant à la possibilité de créer un réseau d'organismes de recherche et autres institutions d'appui travaillant dans le domaine du développement des entreprises, les recherches effectuées avaient montré que des réseaux de ce genre existaient déjà et qu'il n'était pas nécessaire d'en créer un nouveau. La Réunion d'experts sur le dialogue entre le secteur public et le secteur privé avait demandé que la CNUCED prévoit sur son site Web un espace permettant à ceux qui avaient participé à la réunion de continuer d'échanger des informations, et le site était actuellement aménagé en conséquence.

12. En réponse à la demande qui avait été faite par la Commission d'être informée de la coopération entre la Division et d'autres institutions des Nations Unies et organisations internationales dans le domaine du développement des entreprises, la Directrice a dit qu'une grande partie des travaux visant à renforcer le programme EMPRETEC et le réseau pilote de centres pour l'innovation et le développement des entreprises en Afrique s'appuyaient sur les liens étroits établis avec le CCI, le programme du PNUD intitulé "Enterprise Africa", l'OIT, l'ONUDI et le CRDI canadien. La Division avait commencé d'étudier les moyens de diffuser des idées et des programmes relatifs au développement des entreprises dans les pays en transition, en coopération avec les directeurs des programmes EMPRETEC en Amérique latine et en Afrique, ainsi qu'avec le Centre de formation de l'OCDE établi à Istanbul. L'Equipe spéciale CNUCED-Commission économique pour l'Europe sur les questions relatives au développement des entreprises dans les pays en transition avait également un rôle à jouer en la matière.

13. Le porte-parole du Groupe asiatique et de la Chine (Sri Lanka) a dit que le développement des PME occupait une place importante dans la stratégie économique et sociale des pays du tiers monde, et que les gouvernements s'efforçaient désormais de prendre des mesures spéciales pour résoudre les problèmes de ces entreprises. Le porte-parole n'était pas favorable à des politiques ou stratégies uniformes pour la promotion des PME ou l'aide à ces entreprises, car il existait d'importantes différences entre ces pays du point de vue du niveau de développement et de la tradition industrielle.

14. Le Groupe asiatique et la Chine jugeaient nécessaire un dialogue efficace entre le secteur public et le secteur privé à tous les niveaux, et ils attiraient l'attention sur l'importance de la qualité des relations de travail entre les deux secteurs. Le porte-parole a souligné l'importance du financement, de la formation, de l'innovation, de la technologie, de l'information commerciale et de l'appui au commerce pour le développement des PME, et a insisté sur les incidences globales de politiques publiques positives. La cohérence des politiques en faveur du développement des PME impliquait l'existence d'un cadre directif général favorable, qui dépendait non seulement de la politique gouvernementale, mais aussi de tout un ensemble de facteurs macro-économiques et de facteurs internationaux, dont les dispositions de divers accords internationaux.

15. Le Groupe asiatique et la Chine étaient aussi d'avis qu'il fallait définir un ensemble de politiques dynamiques qui visent à déployer un large éventail de mécanismes et de services d'appui au développement des entreprises, reposant sur des programmes intégrés. Le document du secrétariat soulevait un certain nombre de questions intéressantes à cet égard.

16. En raison de l'évolution de la demande associée aux nouveaux systèmes de production mondialisée, la coopération interentreprises jouait un rôle accru. De nombreuses entreprises constataient qu'une telle coopération était nécessaire pour abaisser les coûts et renforcer la capacité d'innovation. Les institutions internationales pouvaient jouer un rôle de premier plan dans ce domaine, notamment en encourageant la coopération entre entreprises de pays développés et de pays en développement dans le cadre de réseaux. Le porte-parole a souligné l'importance d'une diffusion efficace de l'information concernant les possibilités de coopération interentreprises.

17. Les travaux futurs de la CNUCED devraient porter sur les mécanismes de promotion d'un dialogue efficace à tous les niveaux, l'application du principe de subsidiarité, les incidences de la libéralisation sur le développement des PME, le rôle des gouvernements dans la promotion de la coopération entre PME - groupements, réseaux, partenariats technologiques - ainsi qu'entre celles-ci et les grandes entreprises, et l'examen de la cohérence entre les politiques commerciales et les politiques micro-économiques et ses incidences sur les PME.

18. Le porte-parole du Groupe africain (Afrique du Sud) a dit que la Commission devrait tenir compte, dans ses discussions, premièrement, de la dimension internationale des questions soulevées et, deuxièmement, de la réalité africaine qui était que, si certains pays africains en étaient au stade des groupements d'entreprises, des partenariats stratégiques et des transferts de technologie, d'autres continuaient d'être confrontés à des problèmes de formation, d'information, de financement et d'accès à la technologie moderne. Une aide financée par des donateurs restait nécessaire.

19. La Réunion d'experts sur le rôle de l'Etat et celui du secteur privé dans le développement des PME, ainsi que sur leur interaction avait jeté des bases solides pour un examen du rôle du secteur public et du secteur privé, de la nécessité d'un cadre directeur cohérent et de mesures d'appui efficaces. D'une manière générale, le Groupe africain appuyait les recommandations de la Réunion. La CNUCED avait cependant encore une aide appréciable à apporter aux pays en développement dans ce domaine.

20. Des travaux supplémentaires étaient également nécessaires sur les questions de subsidiarité, de cohérence des politiques commerciales et des politiques micro-économiques et sur les conséquences de la libéralisation pour le développement des PME.

21. Le rapport intitulé "An overview of activities in the area of inter-firm cooperation" (UNCTAD/ITE/EDS/2) était un document extrêmement utile. Deux éléments essentiels pour le Groupe africain en ressortaient : premièrement, il n'y avait pas suffisamment d'analyses et d'études directives sur la coopération entre les entreprises de pays en développement; deuxièmement, l'Afrique avait été négligée en matière d'alliances stratégiques, de coopération technologique interentreprises et en particulier de technologie de l'information. Les pays en développement avaient encore du mal à concevoir et mettre en oeuvre des stratégies visant à promouvoir un développement durable des entreprises. Aucun renforcement des capacités technologiques ne serait possible sans des mesures d'appui internationales, et des travaux supplémentaires sur les regroupements d'entreprises étaient également nécessaires.

22. Le porte-parole a souligné le rôle crucial de la communauté internationale dans l'établissement d'un environnement général propice en tant que corollaire de politiques nationales stables et cohérentes. L'information fournie sur les organismes de recherche était utile, et la CNUCED devrait commencer d'établir un répertoire de ces bases de données. Il encourageait la CNUCED à élargir sa présence sur le World Wide Web et demandait que l'information soit fournie sous forme imprimée à ceux qui n'avaient pas accès au réseau Internet.

23. Le porte-parole a demandé aux partenaires de développement de fournir des ressources budgétaires à la CNUCED pour lui permettre de participer à d'importantes activités concernant le développement des entreprises. Le Groupe africain se félicitait de l'élargissement des programmes EMPRETEC à dix nouveaux pays africains et insistait sur la nécessité d'une coopération technique dans de nombreux autres domaines, en espérant que la CNUCED serait en mesure de répondre aux demandes reçues.

24. Le porte-parole du Groupe latino-américain et caraïbe (Pérou) a dit que la documentation du secrétariat mettait en lumière d'importants éléments pour les stratégies de développement des PME. Il y avait de bonnes raisons, sociales et économiques, d'axer les efforts sur le développement des PME, car ces entreprises contribuaient à une croissance durable et assuraient une meilleure répartition de la richesse, dans l'intérêt de la justice sociale. La redéfinition du rôle de l'Etat et le processus de transformation industrielle avaient tous deux conduit à un accroissement du nombre de PME. Celles-ci étaient conscientes de la nécessité de renforcer leur compétitivité et s'efforçaient d'exploiter leur principal atout, à savoir la flexibilité. Les PME se développaient en comptant sur leurs propres forces, mais rencontraient d'importantes difficultés pour élargir leur activité, s'agissant en particulier de pénétrer de nouveaux marchés. D'autres aspects essentiels concernaient les compétences de gestion et l'information nécessaire pour satisfaire aux prescriptions juridiques et réglementaires et avoir accès au financement et à la technologie.

25. Les pays latino-américains et caraïbes avaient fait du développement des PME une de leurs priorités nationales, et ils encourageaient la CNUCED à travailler dans les domaines suivants : fourniture de services aux PME, en particulier dans les zones rurales; évaluation de l'efficacité des services d'appui aux entreprises; et incidence sur les politiques nationales d'appui aux PME des obligations découlant d'accords internationaux, y compris des accords du Cycle d'Uruguay.

26. La représentante du Luxembourg, parlant au nom de l'Union européenne, a dit que dans un monde caractérisé par la mondialisation et la libéralisation et stimulé par le progrès technologique, l'économie de marché était devenue la norme, et les entreprises jouaient un rôle de plus en plus important dans le développement. Cette situation confrontait les entreprises à de nouveaux défis, et en particulier dans les pays en développement et les pays en transition, il fallait revoir le rôle des différents acteurs intervenant dans le processus. La cohérence des politiques était nécessaire pour renforcer le secteur des entreprises et accroître la compétitivité, et il fallait accorder une attention particulière à cet égard au dialogue entre le secteur public et le secteur privé.

27. Pour participer plus efficacement à l'économie internationale, les PME devaient privilégier des facteurs essentiels tels que l'amélioration de leur capacité de s'adapter aux changements structurels, l'innovation technologique, et la collaboration interentreprises. A cet égard, les activités de coopération de l'Union européenne avec les pays en développement et les pays en transition visaient à aider le secteur privé - acteur essentiel du développement - à instaurer une telle collaboration.

28. Le représentant de la **Fédération de Russie** jugeait utiles les analyses et les études pratiques faites par le secrétariat, en particulier les travaux sur l'évolution des tendances et leurs incidences sur le développement des entreprises. La nécessité de réformer les entreprises d'Etat offrait des possibilités de contribuer au développement des PME, et il importait beaucoup à cet égard de mettre en place un cadre législatif approprié, d'améliorer les structures de gestion et de rétablir les liens entre les entreprises. Le représentant a proposé que la Commission convoque en 1998 une réunion d'experts sur la coopération interentreprises.

29. Le représentant de **Cuba** a dit que d'importantes transformations se produisaient dans l'économie de son pays. La disparition des marchés d'Europe orientale avait obligé à prendre une série de mesures pour accroître l'efficacité et intégrer l'économie cubaine dans l'économie mondiale. La réforme de la Constitution avait rendu possibles l'existence de la propriété privée, la restructuration et la réduction des ministères et le transfert des responsabilités de la gestion des ressources matérielles et financières vers le secteur des entreprises. Le rétablissement de l'équilibre monétaire et budgétaire avait été obtenu moyennant une réduction des subventions aux entreprises. La nouvelle législation fiscale et le nouveau système financier permettaient aux entreprises de conserver leurs bénéfices et une nouvelle loi régissait l'investissement. A Cuba, les PME se composaient d'entreprises mixtes, de coopératives agricoles et de petites exploitations agricoles, ainsi que d'organisations artisanales. Dans le cas des petites exploitations agricoles, le Gouvernement et le secteur privé fournissaient tous deux une assistance en matière de crédit et de commercialisation. Cuba avait également créé une chambre de commerce, dont la fonction était de fournir des renseignements aux entreprises sur les débouchés commerciaux, les marchés et les technologies de l'information. Enfin, pour la facilitation du commerce et le développement des entreprises, il était nécessaire de promouvoir un environnement international favorable, sans ingérence dans les affaires intérieures des Etats, sans pratiques commerciales restrictives ou incompatibles avec les principes du droit international, et sans législation unilatérale ou extraterritoriale.

Séances informelles

30. La Commission a poursuivi l'examen du point 3 en séances informelles.

Décision de la Commission

31. A la séance plénière de clôture, le 5 décembre 1997, la Commission a adopté des conclusions concertées sur le point 3 de l'ordre du jour (voir l'annexe I). Elle a aussi décidé d'annexer à son rapport le résumé des discussions informelles sur le point 3, établi par le Président (voir l'annexe I). Elle a aussi décidé d'annexer à son rapport le résumé des discussions informelles sur le point 3, établi par le Président (voir l'annexe III).

Chapitre II

INFRASTRUCTURE DES SERVICES POUR LE DEVELOPPEMENT ET EVALUATION DE L'EFFICACITE COMMERCIALE

(Point 4 de l'ordre du jour)

32. Pour l'examen de ce point, la Commission était saisie des documents ci-après :

Infrastructure des services pour le développement et efficacité commerciale (TD/B/COM.3/10);

Proposition relative à une méthode d'évaluation de l'efficacité commerciale (TD/B/COM.3/10/Add.1);

Rapport de la Réunion d'experts sur l'utilisation de l'informatique pour accroître l'efficacité des systèmes de transit (TD/B/COM.3/5-TD/B/COM.3/EM.1/3);

Rapport de la Réunion d'experts sur les télécommunications, la facilitation du commerce et l'efficacité commerciale (TD/B/COM.3/7-TD/B/COM.3/EM.3/3).

33. Le porte-parole du Groupe asiatique et de la Chine (Sri Lanka) a dit que les initiatives gouvernementales visant à faciliter la création d'entreprises touchaient essentiellement au financement, l'objectif étant non seulement d'accroître les moyens financiers disponibles, mais également d'en réduire le coût. Les institutions financières traditionnelles favorisant en général les grandes entreprises au détriment des PME, il a souligné l'importance du microfinancement, notamment pour sa région où vivaient 70 % des gens les plus pauvres du monde. Il a rappelé l'initiative d'avant-garde lancée à cet égard par la Banque Grameen au Bangladesh, qui avait ensuite été largement suivie dans l'ensemble de la région. Le Groupe asiatique et la Chine apportaient leur appui à l'action entreprise par la CNUCED pour contribuer à faire du microfinancement une activité durable.

34. Les efforts de la CNUCED pour encourager la participation du secteur privé au microcrédit étaient fort positifs : il ne fallait toutefois pas que ce programme soit tributaire d'une seule source de financement. L'appui de la Banque et du Gouvernement du Luxembourg était apprécié à sa juste valeur, mais devait être complété par des soutiens privés.

35. Les réunions d'experts sur l'utilisation de l'informatique pour accroître l'efficacité des systèmes de transit et sur les télécommunications, la facilitation du commerce et l'efficacité commerciale avaient toutes deux été fructueuses et s'étaient traduites par des recommandations concrètes que la Commission devait approuver. Le porte-parole se félicitait du fait que plus de 250 experts du secteur des télécommunications avaient participé à la réunion Télécom interactive de l'UIT : ce type de coopération interinstitutions devait être considéré comme un modèle pour l'avenir.

36. Le Groupe asiatique et la Chine attachaient une importance particulière à l'aspect "développement" des travaux en cours dans le domaine du commerce électronique, auxquels une plus grande attention devait être accordée. Les débats consacrés à cette question lors de la réunion de haut niveau tenue dans le cadre de la quarante-quatrième session du Conseil du commerce et du développement avaient été très instructifs et avaient grandement profité des travaux de la Réunion d'experts sur les télécommunications. La CNUCED faisait oeuvre de pionnier en matière de commerce électronique, mais la stratégie suivie dans le domaine de l'efficacité commerciale devait à présent être mise à jour pour tenir compte de l'évolution récente, notamment de la dimension juridique. Enfin, la méthode d'évaluation de l'efficacité commerciale représentait une excellente base pour mesurer les progrès réalisés dans l'application des recommandations de Columbus, mettre en place des pôles commerciaux et tirer parti de nouvelles possibilités. Il fallait donc espérer que des ressources extrabudgétaires suffisantes seraient allouées à ces activités.

37. Le porte-parole du Groupe africain (Afrique du Sud) a dit que le rapport du secrétariat (TD/B/COM.3/10) rappelait à juste titre que l'infrastructure des services destinés aux micro-entreprises dans les pays en développement, notamment les PMA, était insuffisante et devait être fortement soutenue et développée. La CNUCED contribuait à appuyer et étoffer les services appropriés dans des secteurs où elle disposait d'un avantage comparatif, en prenant des initiatives concrètes telles que la mise en place d'un marché international du microfinancement. Même si les travaux de ce type n'avaient pas encore fait l'objet d'essais sur le terrain en Afrique, le Groupe africain accordait une grande importance à la question du financement et à la nécessité d'étudier tous les moyens permettant de renforcer les capacités de chaque pays.

38. Concernant la méconnaissance réciproque ou le manque de coordination entre le secteur bancaire officiel et les pourvoyeurs de moyens de financement, il convenait d'effectuer des travaux de recherche complémentaires sur les divers aspects de cette question, notamment les incidences que des conseils ou des exigences contradictoires de la communauté internationale sur le plan de la politique générale pouvaient avoir à cet égard. Les résultats des travaux de la CNUCED dans ce domaine devaient être largement diffusés dans les meilleurs délais.

39. Par ailleurs, il fallait espérer que toutes les institutions microfinancières des pays en développement en particulier celles des PMA, seraient en mesure d'accéder à de nouvelles ressources grâce aux travaux de la CNUCED et que les renseignements et les questionnaires mentionnés dans le rapport du secrétariat leur seraient communiqués. Le Groupe africain souscrivait aux suggestions présentées aux paragraphes 32 et 33 de ce rapport.

40. Concernant les réunions d'experts, la question du transit et celle de l'accès à l'information, à la technologie et aux possibilités d'interconnexion restaient de la plus haute importance pour l'Afrique. Cette région ne tenait pas à être marginalisée dans le secteur du commerce électronique.

41. L'efficacité commerciale était également un important sujet de préoccupation pour les pays africains, mais la capacité de la CNUCED de mettre en oeuvre des programmes concrets était limitée par des problèmes de financement. Le mécanisme intergouvernemental de la CNUCED devait être mis

à profit pour mieux faire comprendre les réformes d'orientation à entreprendre en vue de soutenir l'efficacité commerciale dans un pays donné.

42. Le porte-parole prenait note avec satisfaction de la méthode d'évaluation de l'efficacité commerciale, qui permettrait aux pays de se faire une idée d'ensemble de leur propre situation et à la CNUCED d'établir non seulement des projets spéciaux de coopération technique ou un cadre directeur au niveau intergouvernemental, mais également des liens clairement définis entre la concertation internationale et l'exécution nationale globale. Cette méthode était un instrument induit par la demande, qui devait bénéficier d'un appui dans les plus brefs délais.

43. Pour finir, le porte-parole a proposé qu'un forum régional africain des pôles commerciaux soit organisé sur la base des forums sous-régionaux, et il a fait observer que certains projets SYDONIA ne semblaient pas viables en raison du manque de formation et de ressources humaines.

44. Le porte-parole du Groupe latino-américain et caraïbe (Pérou) a souligné que les micro-entreprises et les PME étaient un moyen de lutter contre la pauvreté et que le secteur non structuré devait bénéficier des mêmes possibilités que les grandes entreprises pour pouvoir devenir une source concurrentielle de biens et de services. Les micro-entreprises et les PME devaient disposer de leurs propres mécanismes de crédit, vu que leur mise de fonds initiale provenait de l'épargne familiale et n'était pas suffisante pour assurer une croissance soutenue. Le rôle de la CNUCED consistait à étudier les possibilités d'établir des liens entre les investisseurs du secteur privé et les institutions microfinancières, et à offrir un accès au microcrédit et à la micro-assurance.

45. Au sujet de l'efficacité commerciale, les principaux domaines d'activité avaient été mis en évidence : douanes, transports, services bancaires et assurances, télécommunications et information commerciale. Les avancées spectaculaires des technologies de l'information et leurs incidences sur ces services rendaient la coopération internationale indispensable, notamment en ce qui concerne l'intégration régionale et ses aspects juridiques (droits de propriété intellectuelle, règlements internationaux et sécurité des paiements). Le porte-parole appuyait donc les recommandations formulées par la Réunion d'experts sur les télécommunications, la facilitation du commerce et l'efficacité commerciale, notamment au paragraphe 7 du document TD/B/COM.3/7.

46. Il prenait note de la méthode d'évaluation de l'efficacité commerciale proposée et reconnaissait la nécessité d'évaluer la qualité de l'infrastructure des services d'un pays, ainsi que l'intérêt de la participation des PME à l'évaluation et le caractère volontaire de celle-ci. La nécessité de publier des indices d'efficacité commerciale ne paraissait pas évidente, mais il faudrait créer un mécanisme permettant d'établir un lien entre les évaluations et les propositions d'assistance technique destinées à améliorer l'efficacité commerciale sur le plan national.

47. Son groupe était favorable à l'assistance technique fournie par la CNUCED dans le cadre des programmes EMPRETEC et SYDONIA et du programme relatif aux pôles commerciaux. En particulier, il appuyait la proposition visant à créer une fédération internationale de pôles commerciaux afin

d'encourager la coopération et la coordination entre eux et d'accroître la part des pays en développement dans le commerce mondial de biens et de services.

48. Enfin, il faudrait organiser trois réunions d'experts consacrées, respectivement, aux modalités de financement des micro-entreprises et des PME, au commerce électronique et à son impact sur l'intégration régionale, et aux conséquences juridiques du commerce électronique, y compris en ce qui concerne la propriété intellectuelle, l'authentification, les effets sur le droit des contrats, la réglementation et la sécurité des paiements.

49. La représentante du Luxembourg, s'exprimant au nom de l'Union européenne, a réaffirmé son appui en faveur du programme relatif à l'efficacité commerciale tel qu'il avait été modifié à la suite du symposium organisé à Columbus (Ohio) en octobre 1994. Par ailleurs, la session de la Commission arrivait à point nommé pour réfléchir au nouveau rôle de la CNUCED dans la mobilisation des institutions internationales au service de l'efficacité commerciale, et il importait à cet égard de ne pas essayer de faire trop de choses à la fois.

50. Pour ce qui était du microfinancement, le Conseil des Ministres de l'Union européenne avait adopté en novembre une résolution à ce sujet. Les microfinancements constituaient un moyen relativement nouveau de lutte contre la pauvreté et de développement du secteur privé dans les pays en développement, qui permettait d'offrir des services aux groupes les plus pauvres de la population qui n'avaient pas accès aux prestataires traditionnels. La Grammeen Bank considérait que les pauvres étaient des partenaires responsables, et l'existence d'institutions qui offraient des microcrédits constituait la preuve que des emplois durables et un développement réel pouvaient reposer sur l'énergie, la responsabilité et l'autonomie des individus. Ces institutions avaient réussi là où les programmes publics traditionnels avaient échoué, et la représentante du Luxembourg appuyait l'initiative de la CNUCED visant à créer un lien direct fondamental entre investisseurs privés et institutions de microfinancement dans les pays en développement.

51. En ce qui concernait l'efficacité commerciale, la CNUCED avait remporté un certain nombre de succès avec les programmes SYDONIA, SIAM et TRAINMAR. Toutefois, le programme relatif aux pôles commerciaux était plus ambitieux que ces programmes techniques étant donné qu'il avait pour objectif d'aider les pays à s'intégrer à l'économie mondiale. A cet égard, la représentante du Luxembourg suggérait que les pôles commerciaux deviennent vite financièrement autonomes afin d'être véritablement en mesure de continuer à répondre aux besoins du secteur privé. Ils pourraient facturer les services offerts, ce qui leur permettrait de s'autofinancer. Le programme devrait faire l'objet d'une évaluation externe dans un délai raisonnable, afin de voir quelles pourraient être les améliorations à y apporter. Enfin, la création d'une fédération juridiquement autonome contribuerait à l'indépendance financière des pôles et en préciserait le statut. La viabilité de chaque pôle devrait être l'un des principaux critères d'admission au sein de la fédération.

52. La représentante du Guatemala a insisté sur l'importance du problème de la pauvreté, qui touchait un tiers de population mondiale, principalement les femmes dans les pays en développement. Les microcrédits représentaient pour

elles un moyen de lutter contre la pauvreté en développant leurs micro-entreprises, et elle se déclarait donc favorable à l'initiative de la CNUCED visant à encourager l'organisation d'un marché international du microfinancement.

53. Dans sa région, les ONG avaient réussi à se transformer en institutions de microfinancement et en microbanques qui étaient devenues financièrement autonomes grâce aux dons reçus et qui pouvaient donc développer leurs services en faveur des micro-entreprises. Un meilleur accès au marché international permettrait d'assurer leur viabilité et l'interaction entre secteurs privés des pays en développement et des pays développés.

54. La représentante de la Pologne a décrit la croissance dynamique des PME dans son pays et le rôle clef qu'elles jouaient dans l'économie nationale. Le développement des petites et moyennes entreprises dépendait dans une large mesure des capacités de financement, généralement sous forme d'autofinancement, et d'accès à des sources extérieures. En Pologne, la capacité d'autofinancement des entreprises, notamment du secteur industriel, restait limitée et les conditions de crédit offertes par les banques constituaient toujours un des principaux obstacles au développement des PME.

55. La politique gouvernementale à l'égard des PME au cours de la période 1998-2000 était examinée dans le contexte de la mondialisation de l'économie et de la libéralisation des échanges, en particulier avec les pays membres de l'Union européenne. Il était probable que la nouvelle politique aurait entre autres pour objectifs de renforcer la compétitivité du secteur des PME, de parvenir à une croissance réelle des investissements dans ce secteur et d'accroître les exportations des PME. Les petites et moyennes entreprises constituaient un des piliers de l'économie polonaise et elles devraient jouer un rôle encore plus important à l'avenir.

56. Le représentant du Japon a déclaré que les microcrédits étaient un moyen important et utile de lutte contre la pauvreté dans les pays en développement. Il considérait, comme le secrétariat de la CNUCED, que le manque de communication entre les microbanques et les investisseurs potentiels constituait un obstacle à leur développement. Les activités de la CNUCED dans ce domaine devraient se faire en étroite coopération avec des organisations internationales telles que le FIDA et le PNUD.

57. Les technologies de l'information se développaient rapidement, mais de nombreux pays en développement n'en tiraient pas profit en raison du manque d'infrastructures et de moyens humains. La création de pôles commerciaux par la CNUCED était un point positif, mais on en était venu à considérer ces pôles comme des instruments du commerce électronique plutôt que comme un moyen d'échange d'informations. A propos du rôle de l'information, y compris dans le contexte du commerce électronique pour le développement, la CNUCED devrait mettre davantage l'accent sur le renforcement des capacités, en particulier dans les pays en développement.

58. La représentante de la Suisse a fait part de l'intérêt de son pays pour les analyses et les propositions de la CNUCED au sujet du microfinancement. La Suisse avait financé une étude de la Banque mondiale sur l'accès durable des pauvres aux services bancaires, qui avait conclu que

sur les 900 institutions de microfinancement existantes, seules 12 avaient réussi à devenir relativement viables. Les autres étaient dans une situation précaire et avaient besoin d'une assistance technique, qui était généralement fournie dans le cadre de réunions de coordination des donateurs. Les microdépôts d'épargne totalisaient 19 milliards de dollars des Etats-Unis, c'est-à-dire une somme très largement supérieure au portefeuille de prêts qui représentait 7 milliards de dollars, et les donateurs cherchaient en priorité à améliorer l'accès des clients aux ressources existantes. Il fallait revoir le rôle de la CNUCED dans ce domaine, où les forces du marché exerçaient généralement une forte influence.

Séances informelles

59. La Commission a poursuivi l'examen du point 4 en séances informelles.

Décision de la Commission

60. A la séance plénière de clôture, le 5 décembre 1997, la Commission a adopté des conclusions concertées sur le point 4 de l'ordre du jour (voir l'annexe II). Elle a aussi décidé d'annexer à son rapport le résumé des discussions informelles sur le point 4, établi par le Président (voir l'annexe III).

Chapitre III

QUESTIONS D'ORGANISATION

A. Ouverture de la session

61. La deuxième session de la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement a été ouverte le 1er décembre 1997 par Mme Janina Del Vecchio (Costa Rica) au nom de M. Manuel Dengo (Costa Rica), Président de la Commission à sa première session.

B. Election du Bureau

(Point 1 de l'ordre du jour)

62. A sa 7ème séance plénière, le 1er décembre 1997, la Commission a élu le bureau ci-après :

<u>Président</u> :	M. Ali Said Mchumo	(République-Unie de Tanzanie)
<u>Vice-Présidents</u> :	M. Petko Baev	(Bulgarie)
	Mme Heather Booth di Giovanni	(Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
	M. Jean-Marie Noirfalisse	(Belgique)
	M. Dilip Sinha	(Inde)
	M. Trevor Spencer	(Trinité-et-Tobago)
<u>Rapporteur</u> :	M. Sek Wannamethee	(Thaïlande)

C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 2 de l'ordre du jour)

63. A la même séance, la Commission a adopté l'ordre du jour provisoire distribué sous la cote TD/B/COM.3/8. L'ordre du jour de la session était le suivant :

1. Election du Bureau
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
3. Entreprises : questions relatives à l'élaboration d'une stratégie de développement des entreprises
4. Infrastructure des services pour le développement et évaluation de l'efficacité commerciale
5. Ordre du jour provisoire de la troisième session de la Commission
6. Questions diverses
7. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement.

**D. Ordre du jour provisoire de la troisième session
de la Commission**

(Point 5 de l'ordre du jour)

64. A la séance plénière de clôture, le 5 décembre 1997, la Commission a approuvé l'ordre du jour provisoire de sa troisième session (voir l'annexe IV).

**E. Adoption du rapport de la Commission au Conseil
du commerce et du développement**

(Point 7 de l'ordre du jour)

65. A la même séance, la Commission a adopté son projet de rapport (TD/B/COM.3/L.4 et Add.1), sous réserve des modifications qui pourraient être apportées aux résumés des interventions, et a autorisé le Rapporteur à établir le rapport final compte tenu des débats de la séance plénière de clôture.

Annexe I

**CONCLUSIONS CONCERTÉES SUR LES QUESTIONS RELATIVES À L'ÉLABORATION
D'UNE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES**

1. La Commission confirme de nouveau l'importance de la promotion et du renforcement du secteur des entreprises, en particulier des micro-, petites et moyennes entreprises (MPME), de façon que les pays bénéficient des importantes contributions que ces entreprises peuvent apporter à un fonctionnement efficace de l'économie de marché et à la création d'emplois, à la croissance et au développement durable. Le secteur des MPME revêt une importance critique pour les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, car il assure la plus grande partie des emplois.

2. S'appuyant sur les recommandations faites dans son rapport (TD/B/COM.3/EM.2/3) par la Réunion d'experts sur le rôle de l'Etat et celui du secteur privé dans le développement des PME, ainsi que sur leur interaction, la Commission a adopté les recommandations ci-après relatives au point 3 de son ordre du jour :

A. Recommandations adressées à la communauté internationale

3. La mondialisation et la libéralisation imposent aux entreprises un environnement de plus en plus compétitif. Il convient de poursuivre l'examen des conséquences de ces processus pour le développement des entreprises. Les mesures de coopération internationale pour le renforcement des entreprises dans les pays en développement, en particulier dans les pays les moins avancés, et dans les pays en transition, y compris en matière de financement, de renforcement des capacités technologiques et de mise en valeur des ressources humaines, devraient être intensifiées. Il est également important de veiller à la cohérence des politiques au niveau international. La communauté internationale devrait encourager la coopération entre les entreprises des pays développés et celles des pays en développement et des pays en transition afin de promouvoir le commerce et le transfert de technologie.

4. Les institutions financières internationales, y compris les banques régionales, et d'autres sources de financement international devraient élaborer et soutenir des programmes et des initiatives visant spécialement à accroître durablement la capacité du secteur privé d'accorder des prêts aux MPME.

5. La communauté internationale devrait s'employer à soutenir les politiques réglementaires nationales qui favorisent et encouragent la croissance des MPME. Une activité fondamentale pourrait être d'aider, sur demande, à évaluer les incidences, aussi bien positives que négatives, des politiques et des législations actuelles sur les MPME.

6. Il est instamment demandé à la communauté internationale d'intensifier son appui à la formation et au renforcement des capacités dans le secteur des MPME, à travers, par exemple, les organisations représentatives des petites entreprises, les organisations non gouvernementales, les institutions publiques d'appui, en particulier dans les pays les moins avancés.

B. Recommandations adressées aux gouvernements

7. Les gouvernements devraient envisager des mesures pour renforcer la participation des MPME au dialogue entre le secteur public et le secteur privé, afin de rendre ce dialogue représentatif à tous les niveaux de gouvernement. Ces mesures pourraient comprendre la mise en place de mécanismes efficaces pour un dialogue impliquant véritablement toutes les parties intéressées, la collecte d'informations sur les MPME et le renforcement des associations représentatives des MPME au moyen, notamment, d'activités d'appui à la recherche et à la formation.

8. Les gouvernements devraient étudier les moyens d'améliorer la cohérence des politiques macro-économiques, micro-économiques et commerciales en renforçant le dialogue à tous les niveaux de gouvernement, du niveau national au niveau local, ainsi qu'entre les administrations et les ministères.

9. S'il y a lieu, les gouvernements devraient se fonder sur le principe de subsidiarité - c'est-à-dire déterminer qui peut agir avec le plus d'efficacité aux différents niveaux - pour organiser et fournir des services d'appui aux MPME. Ils devraient coopérer étroitement avec le secteur privé, notamment avec des organes représentatifs, et mettre à profit son potentiel afin d'assurer aux MPME des services viables. Il convient aussi d'encourager, si besoin est, l'établissement de partenariats et de réseaux entre les prestataires de services, publics ou privés, pour contribuer à l'efficacité et à l'efficacité des mécanismes d'appui à tous les niveaux du gouvernement.

10. Les gouvernements pourraient envisager de soutenir la coopération entre entreprises, qui peut être un outil utile pour faire face aux pressions exercées par une concurrence mondiale croissante ainsi que pour perfectionner les compétences techniques et stimuler l'innovation - éléments essentiels au développement et à la croissance des entreprises, en particulier des MPME.

C. Recommandations adressées à la CNUCED

11. La Commission réaffirme que la CNUCED peut grandement contribuer à l'analyse des orientations concernant le développement des entreprises, et aider celles-ci à s'adapter aux nouvelles conditions commerciales. La CNUCED constitue un forum intergouvernemental pour l'échange de données sur les meilleures pratiques dans le domaine du développement des entreprises. La Commission souligne l'importance d'une coopération étroite entre la CNUCED et d'autres organismes des Nations Unies et organisations internationales pour l'exécution de ses travaux concernant le développement des entreprises. Ces activités doivent être étayées comme il convient et la Commission demande au secrétariat :

- a) i) De faire des études de cas et d'établir un rapport sur l'expérience de différents pays en ce qui concerne la meilleure façon de promouvoir le dialogue, et en particulier sur les mécanismes garantissant l'équilibre, la transparence, l'intégrité de la représentation et une contribution efficace à la définition et à la mise en oeuvre d'orientations;

- ii) D'établir un rapport sur les conséquences de l'interaction de la politique commerciale et de la politique micro-économique pour les MPME, et sur les services d'appui aux exportations non traditionnelles;
 - iii) D'étudier la façon dont les gouvernements peuvent mettre en oeuvre le principe de subsidiarité, en analysant le rôle des organismes et services d'appui aux entreprises, des systèmes de prestation à tous les niveaux du gouvernement, du secteur privé et des ONG. Il convient à cet égard d'évaluer les meilleures pratiques suivies par les autorités locales de différents pays pour stimuler et aider les MPME. Des recommandations concernant le rôle de ces autorités devraient être formulées;
 - iv) De présenter à la Commission des suggestions concernant notamment l'exécution d'éventuels projets pilotes de coopération technique et la fourniture aux MPME de services d'appui axés tout particulièrement sur les besoins des entreprises rurales, en coopération avec les organisations compétentes et les Etats membres intéressés;
- b)
- i) De continuer à étudier les conséquences des problèmes posés et des possibilités offertes aux entreprises par la mondialisation et la libéralisation au lendemain du Cycle d'Uruguay;
 - ii) De promouvoir l'expansion continue du programme EMPRETEC, en cherchant à instaurer un équilibre régional; dans le cas des projets EMPRETEC nationaux, on pourrait aussi fournir aux MPME l'assistance technique dont elles ont besoin pour se préparer à la coopération, au groupement et à l'établissement de réseaux d'entreprises;
 - iii) De soutenir, lorsque cela est possible, le passage d'entreprises rentables ayant un bon potentiel de croissance du secteur parallèle au secteur structuré, compte tenu en particulier de la réglementation en vigueur.

12. La Commission décide de convoquer deux réunions d'experts sur les thèmes suivants :

- i) La contribution de la politique gouvernementale et de l'action des pouvoirs publics et du secteur privé à l'établissement de partenariats entre entreprises dans le domaine de la technologie, de la production et de la commercialisation, et en particulier le rôle des liens Nord-Sud et Sud-Sud dans la promotion du transfert de technologie (connaissances, compétences en matière de gestion) et du commerce pour le développement des PME;
- ii) Le rôle des structures d'appui - publiques (ministères, administrations régionales et institutions) et privées (associations professionnelles, etc.) - dans la promotion et le soutien de groupements et réseaux pour le développement des PME, et dans la solution des problèmes de financement de ces entreprises.

Annexe II

**CONCLUSIONS CONCERTÉES SUR L'INFRASTRUCTURE DES SERVICES POUR
LE DÉVELOPPEMENT ET L'ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ COMMERCIALE**

1. La Commission réaffirme l'importance de la poursuite des travaux sur l'efficacité commerciale et les nouveaux services financiers, en particulier le microfinancement, et adopte les conclusions ci-après :

A. Nouveaux services financiers pour le développement

A l'intention de la communauté internationale et des gouvernements

2. La Commission reconnaît que le microfinancement a des incidences appréciables sur l'atténuation de la pauvreté. Il importe d'élargir les services financiers dans le domaine du développement des micro-entreprises, car ces services participent des conditions qui permettent à des individus, en particulier à des femmes, de créer une activité micro-entrepreneuriale. La Commission considère que les gouvernements et d'autres organisations devraient travailler en coopération avec la CNUCED pour créer un environnement favorable aux institutions de microfinancement et qu'il est à la fois opportun et important d'aider ces institutions à mobiliser des fonds auprès de sources telles que le marché international de capitaux.

3. La Commission note le rôle important que peut jouer la CNUCED en faveur d'une plus grande synergie entre les gestionnaires de fonds internationaux de placement, les banques, les institutions de microfinancement et les gouvernements. Cette activité pourrait beaucoup contribuer à la création d'un marché international pour la promotion du développement et devrait être poursuivie. A cet égard, la Commission demande à la communauté internationale d'apporter un soutien financier au renforcement de ces efforts.

A l'intention de la CNUCED

4. La Commission considère que les travaux entrepris par le secrétariat de la CNUCED pour montrer aux investisseurs internationaux privés que le microfinancement représente un important marché potentiel pour l'investissement, et les efforts déployés par la CNUCED pour sensibiliser toujours plus les Etats membres aux conditions propices au développement des institutions de microfinancement, devraient être poursuivis en étroite coopération avec les organismes compétents du système des Nations Unies et d'autres organisations internationales compétentes, notamment en association avec les initiatives nationales en cours.

5. La Commission invite la CNUCED à continuer de promouvoir la participation du secteur privé et les échanges de données d'expérience entre spécialistes ainsi qu'entre les gouvernements, notamment de pays en développement. Elle a également noté que le secrétariat ne participait pas aux opérations de microfinancement, qu'il valait mieux confier à des spécialistes sur le terrain. En tenant compte des travaux déjà entrepris par d'autres institutions et organisations, le secrétariat devrait poursuivre l'établissement d'une base de données sur les institutions de microfinancement viables. Dans le cadre de ses travaux d'analyse, la CNUCED devrait étudier les possibilités et les difficultés d'accès des institutions de microfinancement

à des fonds du secteur privé, et établir un rapport à l'intention de la Commission à sa prochaine session.

B. Efficacité commerciale

B.1 Réunions d'experts

B.1.1 Utilisation des technologies de l'information pour une plus grande efficacité des systèmes de transit

6. Tenant compte des recommandations formulées par la Réunion d'experts sur l'utilisation de l'informatique pour accroître l'efficacité des systèmes de transit dans son rapport TD/B/COM.3/5, la Commission a adopté les recommandations ci-après :

A l'intention de la communauté internationale

7. Des systèmes de transit efficaces sont un élément essentiel de l'effort de développement des pays en développement sans littoral et des pays en développement de transit, en particulier des PMA. A cet égard, il a été reconnu que les nouvelles technologies de l'information pouvaient apporter des solutions valables. La communauté internationale et les gouvernements devraient notamment en tenir compte dans leurs initiatives. La Commission invite la communauté internationale à apporter un soutien financier à cette activité, s'agissant en particulier des aspects relatifs à la coopération technique.

8. La Commission prend note des préoccupations des pays en développement concernant la participation insuffisante d'experts de leurs capitales aux réunions d'experts. Elle note en outre les préoccupations spéciales exprimées par les PMA à cet égard.

A l'intention de la CNUCED

9. La CNUCED devrait tenir compte, dans ses travaux futurs, de l'importance des technologies de l'information pour une plus grande efficacité et efficacité des systèmes de transit. La Commission a souligné l'intérêt d'une coopération étroite avec les organisations s'occupant de la mise en place et du développement des systèmes de transit, en particulier la Commission économique pour l'Europe, la Communauté européenne et les groupements régionaux.

B.1.2 Télécommunications, facilitation du commerce et efficacité commerciale

10. Tenant compte des recommandations formulées par la Réunion d'experts sur les télécommunications, la facilitation du commerce et l'efficacité commerciale dans son rapport TD/B/COM.3/7, la Commission a adopté les recommandations ci-après :

Recommandations adressées à la communauté internationale

11. La Commission reconnaît l'intérêt des recommandations formulées par les experts et insiste sur les besoins spécifiques des pays en développement, en particulier des PMA, quant à l'accès aux réseaux internationaux en général

et au commerce électronique en particulier; il conviendrait d'intensifier le développement des infrastructures physiques et la mise en valeur des ressources humaines, ainsi que l'exploitation des solutions, actuelles et futures, à faible coût (par exemple, réseau Internet, satellites en orbite terrestre basse).

12. Eu égard à l'importance future du commerce électronique pour le commerce international et le développement, la communauté internationale devrait tenir compte des travaux de la CNUCED dans ce domaine et les soutenir.

13. Si des notions commerciales fondamentales telles que celles de client, de marchandises et de validation des paiements ne sont pas appelées à changer, il est toutefois probable que les pratiques commerciales et gouvernementales évolueront rapidement dans l'actuel contexte de mutations et de bouleversements. Certains changements exigeront que des mesures intergouvernementales soient prises pour définir une conception commune et, le cas échéant, fournir à tous les négociants et à tous les consommateurs des lignes directrices claires.

14. Les incidences du commerce électronique varieront en fonction des étapes du processus commercial, selon qu'il s'agira, par exemple, de l'information commerciale ou du traitement de la documentation commerciale; dans l'un et l'autre cas, toutefois, il convient de reconnaître l'importance de systèmes ouverts.

A l'intention de la CNUCED

15. La Commission prie la CNUCED d'entreprendre des travaux d'analyse sur l'efficacité commerciale et d'établir des rapports sur les sujets ci-après, qui pourraient éclairer les débats sur le point 4 de l'ordre du jour provisoire de sa prochaine session :

- i) Incidences sur le commerce et le développement des propositions relatives à la définition d'un "cadre général pour le commerce électronique";
- ii) Questions de fond concernant l'accès aux moyens de participer au commerce électronique;
- iii) Questions de fond concernant la mise en valeur des ressources humaines pour la participation au commerce électronique et la facilitation du commerce.

16. La poursuite de la coopération entre le programme relatif aux pôles commerciaux et le programme TRAINFORTRADE permettrait de former des formateurs, des décideurs et des professionnels du commerce aux nouvelles techniques du commerce international. Le téléenseignement serait utile à cet égard.

B.2 Stratégie d'efficacité commerciale

17. Tenant compte de la stratégie décrite dans le document établi par le secrétariat (TD/B/COM.3/10), et prenant note de la méthode proposée par le secrétariat pour réaliser une évaluation de l'efficacité commerciale (TD/B/COM.3/10/Add.1), la Commission a adopté les recommandations ci-après :

A l'intention de la communauté internationale

18. Une rapide évaluation externe du programme relatif aux pôles commerciaux devrait être effectuée aussitôt que possible afin que le secrétariat puisse ajuster et affiner ses travaux dans cet important domaine. Les donateurs potentiels sont invités à contribuer au financement de cette évaluation.

A l'intention des gouvernements

19. Les gouvernements devraient prendre des mesures appropriées pour protéger les noms et logos utilisés par le programme relatif aux pôles commerciaux au niveau national, avec l'assistance de la CNUCED. La Commission considère que les actuelles réunions sous-régionales et régionales de pôles commerciaux pourraient contribuer efficacement à ces efforts. Elle estime également que la création d'une "Fédération internationale des pôles commerciaux" pourrait être utile. Il conviendrait de recueillir les opinions des directeurs de pôles commerciaux et de les faire connaître aux Etats membres avant que ces questions ne soient examinées plus avant.

A l'intention de la CNUCED

20. La Commission a exprimé l'intérêt soutenu qu'elle portait aux travaux menés par la CNUCED sur l'efficacité commerciale conformément aux recommandations du Symposium international des Nations Unies sur l'efficacité commerciale et aux conclusions adoptées par la Conférence à sa neuvième session, et elle prie le secrétariat :

- i) De poursuivre la mise au point de sa stratégie d'efficacité commerciale et de lui faire rapport à ce sujet lors de sa prochaine session. En ce qui concerne les pôles commerciaux, la CNUCED devrait poursuivre ses efforts pour aider ceux-ci à devenir aussi rapidement que possible financièrement autonomes;
- ii) De continuer à renforcer la coopération interinstitutionnelle, sur la base du principe de complémentarité, dans le domaine de l'efficacité commerciale, en particulier avec le Centre du commerce international, la Commission économique pour l'Europe de l'ONU et l'Union internationale des télécommunications. La Commission encourage le secrétariat à instaurer une coopération analogue avec d'autres institutions s'occupant du commerce électronique, notamment la CNUDCI et l'OMPI;
- iii) De poursuivre sa coopération avec des acteurs non gouvernementaux, en particulier dans le domaine du commerce électronique, lequel sera un thème central de la première réunion "Partenaires pour le développement", prévue à Lyon (France) du 9 au 13 novembre 1998;

- iv) De tenir de nouvelles consultations avec les Etats membres afin de parachever la méthode d'évaluation de l'efficacité commerciale et de mettre au point des "dossiers d'auto-évaluation de l'efficacité commerciale" qui permettraient aux gouvernements d'évaluer les obstacles à l'efficacité commerciale à moindres frais. Il est demandé au secrétariat de faire rapport à la Commission à sa prochaine session sur les progrès accomplis à cet égard;
- v) La Commission est favorable à l'expansion du programme relatif aux pôles commerciaux, avec le souci de promouvoir un certain équilibre régional. A cet égard, elle se félicite des efforts déployés par le secrétariat pour encourager la création et le fonctionnement de pôles commerciaux en Afrique. Elle demande à la communauté internationale d'appuyer ces efforts;
- vi) La CNUCED devrait intégrer les nouvelles technologies de l'information à son activité, afin de ne pas être dépassée par l'évolution dans ce domaine.

21. La Commission décide de convoquer une réunion d'experts sur le thème suivant :

Renforcement des capacités dans le domaine du commerce électronique : mise en valeur des ressources humaines.

Annexe III

**RESUME DES DISCUSSIONS INFORMELLES SUR LES POINTS 3 ET 4
DE L'ORDRE DU JOUR, ETABLI PAR LE PRESIDENT**

**A. Entreprises : questions relatives à l'élaboration
d'une stratégie de développement des entreprises**

(Point 3 de l'ordre du jour)

1. Un certain nombre de questions importantes ont été soulevées au cours des discussions informelles, dont : le dialogue entre le secteur public et le secteur privé; le secteur parallèle et la définition des micro-, petites et moyennes entreprises (MPME); la fourniture de services d'appui aux MPME et l'application du principe de subsidiarité; le rôle de la CNUCED dans le développement des MPME; la cohérence des politiques commerciales et des politiques micro-économiques; la coopération interentreprises; et le programme EMPRETEC.

Dialogue entre le secteur public et le secteur privé

2. De nombreux orateurs ont souligné l'importance du dialogue entre le secteur public et le secteur privé et sa contribution à la cohérence des politiques. Il était important de veiller à une participation équilibrée à ce dialogue de façon que tous les intérêts y fussent représentés. Le dialogue devait contribuer à la fois à l'élaboration des politiques et à l'évaluation de leurs incidences. Il devait être transparent et structuré de façon à déboucher sur un débat d'orientation valable, s'appuyant sur un ordre du jour et une documentation diffusés suffisamment à l'avance pour permettre à toutes les parties de se préparer correctement et éviter ainsi que n'y soient traités que des préoccupations et des intérêts individuels. Il fallait toutefois qu'existent des instances où de telles préoccupations individuelles puissent être exprimées, car celles-ci pouvaient nécessiter une intervention publique afin d'améliorer les conditions générales de l'activité des MPME. La chronologie du dialogue entre le secteur public et le secteur privé pouvait être d'une importance capitale; ce dialogue devrait, par exemple, précéder l'élaboration d'un cadre directif pour l'exécution de programmes d'ajustement structurel.

Le secteur parallèle et la définition des MPME

3. Pour de nombreux pays en développement, le secteur parallèle restait une branche importante de l'économie, sinon la plus importante. Un certain nombre de représentants estimaient que les recommandations visant les PME pouvaient ne pas s'appliquer à ce secteur. La prise en compte du secteur parallèle et des entreprises rurales était essentielle à une bonne compréhension des réalités concernant le développement des entreprises. Plus les entreprises étaient petites, plus il était important qu'elles soient efficacement représentées par une organisation spéciale dans le dialogue avec le gouvernement.

4. Il n'existait pas de définition unique d'une micro-, petite ou moyenne entreprise. La plupart des définitions s'appuyaient sur le nombre d'employés plutôt que sur le chiffre d'affaires en dollars, et dépendaient du secteur

considéré, des technologies utilisées et de la spécificité des conditions nationales. Micro-entreprises et petites entreprises n'étaient pas synonymes de secteur parallèle. Les micro-entreprises étaient assujetties aux mêmes comportements concurrentiels que les autres entreprises. A l'autre extrémité de l'éventail, la ligne de séparation entre emploi indépendant et secteur parallèle apparaissait également vague.

5. Quelques délégations estimaient que la question des mesures destinées à promouvoir le passage des entreprises du secteur parallèle au secteur structuré, qui avait été soulignée par les experts dans leurs discussions, méritait une plus grande attention de la part de la CNUCED, en collaboration avec d'autres institutions telles que l'OIT, qui possédait une expérience appréciable dans ce domaine. Un des objectifs de l'OIT était d'organiser les individus et les micro- et petites entreprises du secteur parallèle de façon qu'ils puissent participer au dialogue avec le gouvernement et aussi afin de faciliter leur intégration dans le secteur structuré.

Services d'appui et principe de subsidiarité

6. Il a été souligné que les MPME dépendaient de services fournis par des intervenants extérieurs car, contrairement aux grandes entreprises, elles n'avaient pas les capacités internes pour entreprendre de nombreuses activités essentielles à leur succès, telles que des activités de recherche-développement ou de commercialisation. C'était une question non pas de faiblesse intrinsèque, mais de taille. Les associations professionnelles et les associations sectorielles étaient souvent d'importants vecteurs de services aux entreprises. Les organisations locales pouvaient également être plus efficaces, car elles étaient plus proches des besoins de leurs clients ou de leurs membres. La CNUCED pourrait étudier le cas d'institutions pilotes qui fournissaient le soutien requis et coordonner diverses autres initiatives en vue de créer cette capacité de fourniture de services. Un représentant a mentionné le rôle important des administrations locales en matière d'appui aux MPME. Dans son pays, un cadre directif national avait été élaboré et des organismes d'appui avaient été créés. Son gouvernement était favorable à des travaux de recherche sur des organismes fédéraux et locaux de soutien aux entreprises rurales.

7. Plusieurs pays reconnaissaient l'intérêt du principe de subsidiarité (déterminer qui pouvait faire quoi dans les meilleures conditions) dans la fourniture de services aux MPME. Mais l'application de ce principe et les mesures de décentralisation qui en découlaient avaient souvent entraîné une fragmentation des services dans certains pays. Il fallait donc tenir compte de la taille du pays. Des conseils sur l'application du principe de subsidiarité et sur les activités qui pouvaient être le plus efficaces, au niveau fédéral ou au niveau local, seraient utiles aux pays.

Rôle de la CNUCED dans le développement des MPME

8. Certains Etats membres s'interrogeaient sur le rôle de la CNUCED en matière de développement des entreprises. La CNUCED avait pour mandat d'aider les entreprises à s'adapter au nouvel environnement commercial. Le secrétariat a expliqué que, dans ses travaux, la Division de l'investissement, de la technologie et du développement des entreprises privilégiait l'interaction du développement des entreprises avec des questions telles que la mondialisation

et la libéralisation, le nouvel environnement commercial, l'innovation et la compétitivité, le développement de l'entrepreneuriat, le transfert de technologie et le renforcement des capacités technologiques, l'investissement, les relations interentreprises et la comptabilité. La CNUCED n'exécutait pas d'importantes activités dans des domaines où d'autres organisations possédaient un avantage comparatif. En outre, chaque fois que ses travaux dans le domaine du développement des entreprises faisaient intervenir les mandats et les compétences d'autres organisations, celles-ci étaient invitées à coopérer avec elle. A cet égard, les représentants ont instamment demandé à la CNUCED de rechercher des synergies avec d'autres institutions du système des Nations Unies pour ses activités d'assistance technique, et de diffuser dans les pays les "meilleures pratiques" qu'elle avait pu définir.

9. La nécessité pour la CNUCED de faire mieux connaître la nature et les résultats des travaux concernant le développement des MPME a été évoquée à la lumière d'un rapport récent du Secrétaire général de l'ONU (établi par le Département des affaires économiques et sociales) sur l'entrepreneuriat et la privatisation au service de la croissance économique et du développement durable, qui ne rendait que partiellement compte des débats de la CNUCED sur le rôle des pouvoirs publics dans le développement des MPME et des conclusions résultant de ces travaux.

Cohérence des politiques commerciales et des politiques micro-économiques

10. La cohérence des politiques commerciales et des politiques micro-économiques était un sujet qui préoccupait de nombreux pays en développement, compte tenu en particulier des prescriptions de l'OMC susceptibles d'entrer en conflit avec leurs programmes pour le développement des MPME. La plupart des représentants ont déclaré qu'il était nécessaire de renforcer les MPME de façon qu'elles puissent s'adapter aux conditions de concurrence intense du nouvel environnement commercial. Certaines étaient en mesure de pénétrer des marchés difficiles en nouant des relations interentreprises. Cette coopération interentreprises était considérée comme un moyen de renforcer les MPME grâce au transfert de technologie, au renforcement des capacités technologiques et à la promotion des exportations. La CNUCED pourrait étudier de façon plus approfondie les liens entre les politiques commerciales et les politiques micro-économiques.

Coopération interentreprises

11. Concernant les travaux de la CNUCED sur cette question, les débats ont confirmé que la coopération interentreprises était plus répandue dans les pays développés que dans les pays en développement et les pays en transition. Ces deux derniers groupes de pays pouvaient cependant profiter eux aussi d'une telle coopération, tant dans un contexte Nord-Sud que dans un contexte Sud-Sud. Les débats ont également porté sur des expériences positives de coopération interentreprises, en particulier dans le cadre de groupements d'entreprises, dans des pays tels que l'Afrique du Sud - par exemple dans les secteurs des biens industriels et de la construction automobile, dans le secteur du blé et de la boulangerie, dans l'industrie du vêtement et des textiles et de la laine mohair. En Inde, environ 300 groupements avaient été formés par des MPME. Les Gouvernements avaient un rôle à jouer en fournissant les services d'appui nécessaires à la modernisation technologique et à l'amélioration des conditions de protection de l'environnement.

12. On a évoqué l'existence de différents programmes dans les pays développés, en particulier des programmes de l'Union européenne qui encourageaient les relations entre entreprises de l'Union et entreprises de pays en développement et de pays en transition. Le représentant d'un pays a dit que lorsque les MPME ne possédaient pas une base industrielle mature, il leur était plus difficile de nouer des relations interentreprises, en particulier avec des partenaires étrangers, et de tirer pleinement profit de telles relations. Un exemple a été cité par le représentant d'un autre pays où le partenariat technologique avec une société transnationale n'avait pas renforcé la capacité technologique du partenaire local.

13. Se référant à des exemples concrets, des représentants ont souligné que le succès de la coopération interentreprises dépendait dans une large mesure de l'existence d'une politique macro-économique stable dans les pays considérés et de l'appui des pouvoirs publics. Cette coopération pouvait également être facilitée par la mise en place d'une infrastructure appropriée, la création et le renforcement de bases juridiques et institutionnelles solides, ainsi qu'une participation plus active des associations professionnelles.

14. De l'avis général, la CNUCED devait poursuivre ses travaux dans ce domaine. Le secrétariat devait continuer d'étudier la coopération interentreprises sous toutes ses formes, y compris les partenariats technologiques, les groupements et la création de réseaux, ainsi que ses incidences, en particulier sur les pays en développement et les pays en transition. Une attention particulière devrait être accordée à cet égard à l'analyse des moyens à mobiliser pour favoriser la participation des MPME, dans des conditions équitables, à cette coopération. Des propositions précises ont été faites concernant les travaux futurs de secrétariat. On a fait valoir à ce propos que l'analyse du développement des groupements dans l'industrie manufacturière ne devrait pas être limitée à l'étude de la coopération entre entreprises d'un même secteur, mais qu'elle devrait s'étendre aux effets sur l'industrie manufacturière proprement dite. Des travaux supplémentaires seraient également nécessaires pour déterminer les conditions, notamment juridiques et institutionnelles, favorables à la coopération interentreprises.

Services d'appui aux MPME à la CNUCED : le programme EMPRETEC

15. La Directrice de la Division de l'investissement, de la technologie et du développement des entreprises a brièvement informé la Commission des activités du programme EMPRETEC. Toutes les activités de ce programme précédemment exécutées par le Département des affaires économiques et sociales à New York avaient été transférées à Genève, de sorte que le programme était désormais entièrement assuré par la CNUCED.

16. S'appuyant sur 10 années d'expérience en matière de conception, de mise en place et de gestion de programmes nationaux EMPRETEC en Amérique latine et en Afrique, le secrétariat était engagé dans un processus continu d'actualisation et de renforcement des éléments du programme de façon à répondre aux exigences de la mondialisation et de la libéralisation de l'environnement commercial et aux besoins des Etats membres. Une délégation souhaitait particulièrement savoir si le programme faisait l'objet d'évaluations externes. Il lui a été répondu par l'affirmative, de telles évaluations externes ayant par exemple conduit l'Union européenne à attribuer

à EMPRETEC Brésil, puis à d'autres projets EMPRETEC en Amérique latine, la norme de qualité ISO 9003 applicable aux organisations; le Bureau régional pour l'Afrique du PNUD avait financé une évaluation indépendante et globale du programme EMPRETEC et d'autres programmes en faveur des MPME dans les pays africains, et sur la base du résultat de cette évaluation, le modèle EMPRETEC avait été choisi pour être appliqué dans 10 nouveaux pays africains.

17. A l'occasion d'un récent colloque organisé par la CNUCED, des directeurs nationaux EMPRETEC, des chefs d'entreprise et des représentants d'autres programmes d'appui aux MPME avaient étudié les éléments d'un programme concernant les meilleures pratiques pour aider les MPME ayant un fort potentiel de croissance. Les résultats en seraient incorporés dans le programme EMPRETEC, pour lequel des demandes avaient été reçues, notamment, du Bangladesh, de six pays d'Amérique centrale, de Cuba, d'Egypte, d'Indonésie, du Maroc, du Pakistan, des Philippines et du secrétariat de la CARICOM. La CNUCED participerait également à l'exécution de plusieurs nouveaux projets en Afrique, notamment en Namibie, au titre du programme du PNUD "Enterprise Africa".

18. Quelques délégations ont souligné la nécessité d'une répartition géographique plus équilibrée des nouvelles activités du programme EMPRETEC. Le secrétariat a précisé que la CNUCED ne pouvait entreprendre d'activités dans un pays que si une demande officielle lui était adressée par les autorités de ce pays. Les activités du programme EMPRETEC au niveau national étaient financées en partenariat par le secteur public et le secteur privé, avec un soutien du PNUD et d'autres donateurs multilatéraux.

B. Infrastructure des services pour le développement et évaluation de l'efficacité commerciale

19. Les discussions informelles ont porté sur sept grands thèmes, y compris les recommandations de deux réunions d'experts : recommandations concernant l'utilisation de l'informatique pour accroître l'efficacité des systèmes de transit; recommandations concernant les télécommunications, la facilitation du commerce et l'efficacité commerciale; nouveaux services pour le développement; stratégie d'efficacité commerciale; aspects juridiques du programme relatif aux pôles commerciaux; coopération interorganisations dans le domaine de l'efficacité commerciale; méthode d'évaluation de l'efficacité commerciale.

1. Utilisation de l'informatique pour accroître l'efficacité des systèmes de transit

20. De nombreux participants ont souligné l'importance de cette question et la nécessité de mettre en place des systèmes de transit efficaces pour tous les pays, mais surtout pour les pays sans littoral. La coopération interorganisations était fructueuse dans ce domaine, en particulier avec la Commission économique pour l'Europe et l'OMD. On a proposé d'introduire les programmes SIAM et SYDONIA en priorité dans les pays enclavés. Plusieurs PMA déploraient que, faute d'argent, ils ne pussent envoyer d'experts aux réunions sur des questions qui revêtaient pour eux une importance primordiale. Il fallait donc absolument trouver un moyen de financer les frais de voyage de ces experts.

2. Télécommunications, facilitation du commerce et efficacité commerciale

21. De l'avis général, la réunion d'experts avait été utile et la CNUCED contribuait grandement à mettre le commerce électronique au service du développement. Trois questions particulièrement importantes pour les pays en développement ont été examinées : premièrement, les problèmes d'accès à l'infrastructure et les moyens d'y remédier; deuxièmement, la nécessité de mettre en oeuvre des programmes de formation et de renforcement des capacités dans le domaine du commerce électronique; troisièmement, la nécessité d'aider ces pays à établir dans ce secteur des règles compatibles avec les normes internationales. Plusieurs représentants ont dit qu'il fallait étudier plus à fond la question de la sûreté et de la sécurité des transactions électroniques.

3. Nouveaux services pour le développement

3.1 *Développement du microfinancement*

22. Les discussions informelles ont porté sur plusieurs aspects importants du microfinancement, notamment ses incidences socio-économiques et le rôle du secteur privé, des donateurs, des pouvoirs publics et de la CNUCED dans son développement.

3.2 *Incidences socio-économiques du microfinancement*

23. Les participants ont souligné que le microfinancement contribuait beaucoup à améliorer la situation socio-économique des pauvres. Le manque d'accès au crédit était une des principales causes de la pauvreté. Pour combattre celle-ci, on devait considérer les pauvres dans une nouvelle optique, en voyant en eux non pas des citoyens passifs qu'il fallait assister, mais des agents économiques actifs qui pouvaient fort bien créer des entreprises viables leur permettant de gagner leur vie dans la dignité.

24. Le microfinancement montrait que la demande de crédit était très importante chez les pauvres. Bien que les taux d'intérêt fussent plus élevés que ceux des banques classiques, les pauvres remboursaient de façon remarquable les prêts modestes qui leur étaient consentis. Certaines délégations craignaient que les organismes de microfinancement, en pratiquant de tels taux, cherchent à exploiter les pauvres. On leur a expliqué que ce n'était pas le cas, mais que le microcrédit revenait très cher car il fallait surveiller de près les opérations et se rendre sur place. On a également fait observer que le microcrédit augmentait beaucoup la productivité des chefs d'entreprise en leur permettant, par exemple, de se procurer du matériel, de suivre une formation, d'acheter des vaccins pour le bétail. Comme autre solution, les pauvres pouvaient s'adresser à des "requins" qui leur consentaient des prêts à un taux d'intérêt si élevé (jusqu'à 20 % par jour en Bolivie) que le profit découlant de l'augmentation de la productivité allait à l'usurier et non au micro-entrepreneur. Il y avait aussi le financement à des taux de faveur, mais souvent il n'arrivait pas jusqu'aux pauvres car les détenteurs du pouvoir et de l'information pouvaient manipuler les cordons de la bourse. Dernière éventualité - sans doute la pire et la plus coûteuse pour la société : l'absence totale d'accès au crédit. Il fallait donc absolument redoubler d'efforts pour populariser le microfinancement parmi les pauvres.

25. Les pauvres étaient prêts à payer pour obtenir des microcrédits, aussi le microfinancement pouvait-il être viable et rentable. Plusieurs microbanques étaient déjà financièrement autonomes. Les efforts pour parvenir à l'autonomie devaient être étayés et intensifiés, car la meilleure façon d'atténuer la pauvreté était d'encourager les modes de développement indépendants. Plusieurs participants ont souligné que la CNUCED avait joué et pouvait continuer à jouer un rôle important dans ce domaine en servant de "passerelle" entre les organismes de microfinancement et les sources extérieures de fonds. De la sorte, le microfinancement finirait par être intégré dans le système financier de chaque pays.

26. La question du lien entre le crédit et l'épargne a été soulevée. On a souligné qu'à long terme la principale source de fonds pour le microcrédit serait l'épargne des ménages. Mais il fallait d'abord renforcer la capacité des organismes de microfinancement, pour que les pauvres puissent s'offrir le luxe d'épargner.

27. Enfin et surtout, le microfinancement constituait en soi un moyen efficace de réduire la pauvreté et favoriser le progrès social. Ses principales caractéristiques étaient sa très large portée et sa rentabilité, ce qui garantissait sa viabilité.

3.3 La contribution du secteur privé au développement du microfinancement

28. Des participants ont fait remarquer que les marchés internationaux de capitaux commençaient à entrevoir les immenses possibilités d'investissement offertes par le microfinancement. Toutefois, les grandes banques internationales et les investisseurs institutionnels n'avaient pas les moyens de prêter directement aux micro-entrepreneurs. Ils se considéraient plutôt comme des sources de fonds pour les organismes de microfinancement, qui prêtaient à leur tour aux micro-entrepreneurs.

29. Parce que beaucoup d'organismes de microfinancement n'avaient pas un statut juridique bien défini, n'étaient pas réglementés par les autorités bancaires et ne pouvaient pas émettre d'instruments négociables, il fallait trouver des moyens novateurs de résoudre les problèmes d'ordre économique, financier, juridique et administratif. Les représentants de banques internationales et de sociétés de gestion d'actifs ont souligné que la CNUCED, qui avait déjà commencé à s'attaquer à ces problèmes, jouait un rôle important dans ce domaine.

30. Des participants du secteur privé ont fait valoir que c'était à l'Etat de créer des conditions juridiques, fiscales et économiques propices à l'investissement. Les investisseurs internationaux ne s'aventureraient sur le marché national que si ces conditions étaient réunies.

31. Certaines délégations craignaient que les flux financiers provenant des marchés internationaux faussent les marchés nationaux de capitaux. On a expliqué que les distorsions n'étaient pas particulières aux fonds destinés au microcrédit et que, de toute façon, ces apports ne représenteraient sans doute qu'une petite partie des entrées totales de capitaux. En outre, les flux d'investissements internationaux en direction d'un secteur donné de l'économie stimulaient souvent le financement privé d'origine locale et jouaient un rôle complémentaire.

32. Plusieurs délégations se demandaient également si les investissements internationaux destinés à étayer le microfinancement, qui étaient par définition axés sur la recherche du profit, cadraient bien avec l'objectif de la lutte contre la pauvreté. Ces fonds risquaient aussi d'être soudainement retirés, ce qui mettrait en difficulté les organismes de microfinancement et les micro-entrepreneurs. On a fait valoir que les capitaux d'investissement étaient différents des capitaux spéculatifs en ce sens qu'ils correspondaient à des titres de créance ayant des échéances précises. En outre, la CNUCED collaborait déjà avec les banques et les investisseurs à la mise au point de méthodes permettant d'établir des marchés secondaires pour les titres émis par les organismes de microfinancement, ce qui offrirait davantage de sécurité aux investisseurs.

33. Certains participants se demandaient pourquoi le secteur privé s'intéresserait au microfinancement. C'était, leur a-t-on expliqué, parce que les investisseurs essayaient de diversifier leurs activités et pensaient que le microfinancement non seulement était un secteur potentiellement lucratif, mais encore représentait un gigantesque marché avec un immense potentiel de croissance.

34. Certaines délégations estimaient que les critères utilisés par les fonds internationaux de placement excluraient l'investissement dans les pays les plus pauvres, en particulier ceux où le marché des capitaux était peu développé. On a fait observer que le degré de pauvreté d'un pays n'était pas un critère (l'exemple de la Bolivie a été cité). Les principales conditions étaient plutôt la stabilité économique et politique, des lois et règlements clairs et des organismes solides de microfinancement. En outre, le genre de titres que ces organismes émettraient n'exigeait pas un marché national de capitaux particulièrement développé.

35. On a dit que, selon la loi de l'offre et de la demande, la participation croissante du secteur privé au microfinancement devrait stimuler la concurrence et faire baisser les taux d'intérêt - ce qui serait à l'avantage de la clientèle, à savoir les micro-entrepreneurs.

3.4 Le rôle des donateurs dans le microfinancement

36. Des participants ont déclaré que les donateurs étaient de plus en plus conscients de l'importance de la viabilité financière des organismes de microfinancement. Plusieurs avaient compris que leurs efforts pour promouvoir le microfinancement devaient être organisés de façon que les fonds publics ne soient pas en concurrence avec les fonds privés. Des principes directeurs avaient été élaborés à cet égard, auxquels souscrivaient divers donateurs.

37. Les donateurs jouaient un rôle essentiel dans l'assistance au renforcement des organismes de microfinancement. Les dons purs et simples n'étaient pas indiqués dans bien des cas, mais une aide pour la formation et l'amélioration des capacités pouvait être très fructueuse.

38. La question de savoir où devait s'arrêter l'aide des donateurs et commencer celle du secteur privé a suscité un vif intérêt. De l'avis général, il n'y avait pas de ligne de démarcation bien précise. Certains participants pensaient que l'argent des donateurs était toujours bon à prendre pour financer l'innovation, quel que soit le stade de développement des organismes

de microfinancement, car il fallait souvent du temps pour que l'innovation porte ses fruits. D'autres estimaient que les donateurs devraient surtout aider ces organismes à renforcer leurs capacités et à accéder directement aux marchés internationaux de capitaux. On s'accordait à penser que les donateurs ne devraient pas fournir de fonds destinés à être prêtés directement aux micro-entrepreneurs. La plupart des participants étaient d'avis qu'il fallait s'intéresser de plus près au rôle précis des donateurs dans le développement du microfinancement.

3.5 Le rôle de l'Etat dans le microfinancement

39. Plusieurs délégations considéraient que le microcrédit pouvait contribuer de façon décisive à la lutte contre la pauvreté. Certains participants ont décrit les mesures et la législation adoptées par leur gouvernement pour promouvoir le microfinancement.

40. De l'avis général, le rôle de l'Etat devrait consister à créer des conditions favorables, et notamment à adopter des lois et règlements idoines. Plusieurs représentants ont insisté sur le fait qu'il ne devrait pas participer directement aux opérations de microfinancement.

41. Une délégation a décrit la nouvelle législation adoptée par son pays pour aider le secteur du microfinancement. La situation juridique des organismes de microfinancement était clairement définie, et la banque centrale était chargée de superviser leurs activités. Les dirigeants de banques internationales et de sociétés de gestion d'actifs estimaient que cela était indispensable pour drainer l'investissement étranger vers ces organismes.

3.6 Le rôle de la CNUCED

42. Plusieurs participants ont félicité la CNUCED d'avoir fait oeuvre de pionnier en encourageant l'investissement privé dans les organismes de microfinancement pour accroître leur viabilité. Des représentants du secteur privé ont souligné que l'expérience de la CNUCED en matière de développement, ses liens avec les acteurs du développement dans les pays du tiers monde et ses contacts avec les pouvoirs publics pouvaient beaucoup contribuer à favoriser l'investissement international dans ces organismes.

43. Certains participants du secteur privé ont déclaré qu'ils ne se seraient jamais aventurés dans ce domaine sans l'appui de la CNUCED, car ils connaissaient mal les organismes qui n'étaient pas cotés. Un représentant d'Axa a dit que la CNUCED avait joué un rôle catalyseur non seulement dans la création du fonds BIL/Axa, mais encore, sur un plan plus général, dans la mobilisation des forces du marché en vue de favoriser la création de nouveaux fonds et de stimuler la concurrence, et ce au profit des micro-entrepreneurs des pays en développement.

44. Le secrétariat de la CNUCED a dit que celle-ci avait pour tâche de promouvoir et soutenir les structures de microfinancement, et non d'offrir directement des services de microcrédit. Son action dans ce domaine s'inscrivait dans un nouveau partenariat pour le développement avec le secteur privé, les ONG, les gouvernements et les organisations internationales - qui tous devaient conjuguer leurs efforts pour combattre la pauvreté.

45. Les spécialistes étaient d'accord sur la nécessité d'associer tous les intéressés - investisseurs, pouvoirs publics, professionnels - à la définition d'une démarche concertée en matière de microfinancement et à la solution de problèmes particuliers qui pourraient se poser dans ce domaine. La CNUCED apparaissait comme le forum idéal à cette fin.

4. Stratégie d'efficacité commerciale

46. Après un bref historique du programme, on a cité, pour illustrer la stratégie d'efficacité commerciale, l'exemple du SYDONIA et des pôles commerciaux. Plusieurs caractéristiques de cette stratégie ont été examinées, notamment son orientation pragmatique et commerciale; on a souligné en particulier que les pôles commerciaux étaient nûs par la demande et conçus pour devenir financièrement autonomes le plus tôt possible. A cet égard, plusieurs délégations ont indiqué qu'une assistance supplémentaire apparaissait nécessaire pour atteindre cet objectif. L'idée d'une évaluation externe a été bien accueillie; cette évaluation nécessiterait un financement extrabudgétaire spécial.

5. Aspects juridiques du programme relatif aux pôles commerciaux

47. Les efforts déployés dans ce domaine au cours des quatre dernières années ont été brièvement décrits. Le nom et le logo du programme ne pouvaient pas être protégés à l'échelle mondiale; cela n'était possible qu'à l'échelon national. La CNUCED pouvait aider les Etats membres et leurs pôles commerciaux à organiser et obtenir pareille protection. Des principes directeurs concernant le statut et les activités des pôles pourraient être publiés par son secrétariat, mais ils devraient être suffisamment souples pour être applicables à tous les pôles. La dernière étude sur les pôles commerciaux donnait à cet égard des renseignements très intéressants. Malgré les efforts déployés par le secrétariat et l'intérêt exprimé par la majorité des intéressés, il n'y avait pas encore de fédération internationale de pôles commerciaux. Plusieurs organismes régionaux avaient cependant été établis, qui pouvaient en partie jouer un rôle fédérateur en veillant à la cohérence des activités et du modus operandi des pôles.

6. Coopération interorganisations dans le domaine de l'efficacité commerciale

48. L'excellente coopération entre la CNUCED et l'UIT à l'occasion de la Réunion d'experts sur les télécommunications, la facilitation du commerce et l'efficacité commerciale a été citée en exemple. Il était très utile de coopérer avec la CEE, le CCI, l'IUT, l'OMD, l'OMPI, l'OMC, la CNUDCI, le WTC et l'OCDE, en particulier dans le domaine du commerce électronique et de l'efficacité commerciale en général. Une coopération plus étroite avec le secteur privé apparaissait aussi hautement souhaitable.

7. Méthode d'évaluation de l'efficacité commerciale

49. La méthode proposée a été bien accueillie et de nombreuses déclarations ont été faites à l'appui du programme. Des propositions concrètes ont été présentées pour améliorer la méthode, et on a demandé que des consultations soient organisées en vue de l'affiner.

Annexe IV

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA TROISIEME SESSION DE LA COMMISSION

1. Election du Bureau
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
3. Les incidences des conditions économiques de l'après-Cycle d'Uruguay sur le développement des entreprises, et questions concernant la coopération et le groupement d'entreprises
4. Les conséquences et l'intérêt du commerce électronique pour la croissance des échanges et le développement
5. Ordre du jour provisoire de la quatrième session de la Commission
6. Questions diverses
7. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement.

Annexe V

PARTICIPATION *

1. Les Etats membres de la CNUCED ci-après, qui sont membres de la Commission, étaient représentés à la session :

Afghanistan	Kenya
Afrique du Sud	Koweït
Algérie	Luxembourg
Allemagne	Madagascar
Argentine	Malaisie
Australie	Maroc
Autriche	Maurice
Bangladesh	Mexique
Bélarus	Myanmar
Belgique	Nicaragua
Bolivie	Nigéria
Brésil	Norvège
Bulgarie	Ouganda
Cameroun	Pakistan
Chili	Panama
Chine	Paraguay
Colombie	Pays-Bas
Costa Rica	Pérou
Côte d'Ivoire	Philippines
Croatie	Pologne
Cuba	Portugal
Danemark	République de Corée
Egypte	République populaire démocratique de Corée
El Salvador	République tchèque
Equateur	République-Unie de Tanzanie
Espagne	Roumanie
Etats-Unis d'Amérique	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Ethiopie	Rwanda
Ex-République yougoslave de Macédoine	Sénégal
Fédération de Russie	Slovaquie
Finlande	Slovénie
France	Soudan
Grèce	Sri Lanka
Guatemala	Suède
Honduras	Suisse
Inde	Thaïlande
Indonésie	Trinité-et-Tobago
Iran (République islamique d')	Tunisie
Iraq	Turquie
Irlande	Ukraine
Italie	Uruguay
Jamahiriya arabe libyenne	Venezuela
Jamaïque	Viet Nam
Japon	Yémen.
Jordanie	

*La liste des participants porte la cote TD/B/COM.3/INF.2.

2. Le Département des services d'appui et de gestion pour le développement (ONU) et la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international étaient représentés à la session, de même que le Centre du commerce international CNUCED/OMC.

3. Les institutions spécialisées et l'organisme apparenté ci-après étaient représentés :

Organisation internationale du Travail
Fonds monétaire international
Union internationale des télécommunications.

L'Organisation mondiale du commerce était aussi représentée.

4. Les organismes intergouvernementaux suivants étaient représentés à la session :

Agence de coopération culturelle et technique
Comité consultatif juridique afro-asiatique
Communauté européenne
Ligue des Etats arabes
Organisation de coopération et de développement économiques
Organisation de l'unité africaine.

5. L'organisation non gouvernementale suivante était représentée à la session :

Catégorie générale

Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies.

Animateurs

Incidences socio-économiques du microfinancement

M. Michael Chu, président d'ACCION Network, Etats-Unis d'Amérique

M. Joaquin Henson, directeur général de KAUNLARAN (Micro Bank), Philippines

M. Kimanthi Mutua, directeur général de K-REP, Kenya

M. Francisco Otero, fondateur et ex-directeur général de BANCOSOL, Bolivie

M. Robert Pouliot, président de RCP & Partners, Suisse

M. Bernard Herman, directeur de la Banque internationale du Luxembourg (BIL), Luxembourg

M. Yves Lahaye, directeur adjoint de la BIL, Luxembourg

Le rôle du secteur privé dans le microfinancement

M. Christophe Jung, directeur adjoint du service juridique d'Axa

M. Antoine Jozan, premier vice-président, département des investisseurs institutionnels, Axa Asset Management, France

M. Philippe de Nouel, vice-président d'Axa Asset Management

M. Vincent Cornet, directeur, Asset Management in Europe, Axa Asset Management

M. Jean-François Ruggieri, directeur, Axa Rendement, France

Le rôle des donateurs dans le microfinancement

Mme Mia Adams, directeur général d'ADA, Belgique

Mme Kathrin Imboden, OFAE, Suisse

M. Fernando Lucano, département des micro-entreprises, Banque interaméricaine de développement, Equateur

Le rôle de l'Etat dans le microfinancement

M. Jorge Crespo, ministre bolivien du commerce et de l'investissement.
